



Déclaration

Pour publication immédiate

DES DÉFENSEURS SALUENT LES CONCESSIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS SON ANNONCE CONCERNANT L'ÉCHANGE DE SERINGUES EN PRISON

Le Canada doit agir rapidement pour mettre en œuvre ce programme dans toutes les prisons

La déclaration qui suit est publiée par le Réseau juridique canadien VIH/sida (« Réseau juridique »). Les commentaires sont attribuables à Sandra Ka Hon Chu, directrice de la recherche et du plaidoyer.

14 mai 2018 — Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, et la commissaire intérimaire du Service correctionnel du Canada (SCC), Anne Kelly, ont discrètement annoncé aujourd'hui qu'un programme d'échange de seringues sera mis en œuvre dans deux prisons fédérales. **De nombreux détenus, des experts en santé publique et des défenseurs, notamment le Réseau juridique canadien VIH/sida, militent depuis plus de 20 ans pour que les détenus aient accès à de tels programmes de santé essentiels dans les prisons du Canada.**

De fait, en septembre 2012, Steven Simons (un ex-détenu), le Réseau juridique, le Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida (PASAN), CATIE et le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS) ont entamé une contestation constitutionnelle contre le Gouvernement du Canada pour son défaut d'offrir du matériel d'injection stérile aux détenus fédéraux et de prévenir la propagation du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) dans les prisons fédérales. Ce litige, qui suit son cours, demeure nécessaire afin d'assurer la réelle protection de la santé et du bien-être de tous les détenus fédéraux, dont plusieurs viennent de populations vulnérables et marginalisées, y compris de populations autochtones.

L'annonce d'aujourd'hui constitue une importante concession, de la part du gouvernement fédéral, quant à l'importance des programmes de seringues en prison (PSP). Comme des experts en santé publique chevronnés et des défenseurs le font valoir depuis plusieurs années, et comme le gouvernement l'accepte à présent, les PSP sont sécuritaires et efficaces, et ils sont cruciaux pour protéger la santé des détenus. **Le recours aux tribunaux demeure nécessaire pour assurer que le gouvernement complète cette opération dans les plus brefs délais en mettant en œuvre des PSP dans tous les établissements correctionnels fédéraux, conformément aux**

données probantes et aux principes de la santé publique. Chaque jour sans accès à des PSP viole les droits fondamentaux des détenus en vertu de la *Charte*.

Il est clair que le Gouvernement du Canada reconnaît à présent les données internationales solides et grandissantes qui démontrent l'efficacité des PSP pour prévenir des infections évitables par le VIH et le VHC derrière les barreaux. Il est clair également que le gouvernement fédéral comprend que les PSP « ne sont pas associés à une augmentation des attaques contre le personnel carcéral ou d'autres détenus, contribuent à la sécurité au travail, facilitent les références vers les programmes disponibles de traitement de la toxicomanie et peuvent coexister avec d'autres programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie ». Ces développements sont les bienvenus mais exigeront un suivi rigoureux, incluant la participation des détenus et des demandeurs de l'action en justice, pour faire en sorte que cet important programme soit mis en œuvre et que les PSP soient accessibles et efficaces.

Des renseignements supplémentaires sur notre action en justice contre le Gouvernement du Canada sont accessibles à www.urgencesanteprison.ca.

- 30 -

Contact :

Joshua Terry, agent des communications et des campagnes

Réseau juridique canadien VIH/sida

Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 236)

Courriel : jterry@aidslaw.ca